

## **Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'internationalisation (SRDEII) 2022-2028 de Bourgogne-Franche-Comté**

--

### **Volet métropolitain**

Le présent document, dénommé « volet métropolitain du SRDEII, Dijon Métropole » est la traduction des orientations stratégiques partagées entre Dijon Métropole et la Région en matière de développement économique, d'innovation et d'internationalisation.

#### **Rappel des éléments de la loi NOTRe concernant les orientations métropolitaines du SRDEII**

*Comme le prévoit la Loi NOTRe, « le schéma est élaboré par la région en concertation avec les métropoles » (Art. L. 4251-14 du CGCT) - Les orientations du SRDEII qui concernent une métropole doivent être élaborées conjointement et être adoptées par les deux assemblées : « Les orientations du SRDEII applicables sur le territoire d'une métropole sont élaborées et adoptées conjointement par le conseil de la métropole concerné et le conseil régional. » - A défaut d'accord sur les orientations du SRDEII applicables sur le territoire métropolitain, la métropole élabore son propre document d'orientations stratégiques, qui prend en compte le schéma régional. Ce document est adressé à la région, pour information, dans les six mois qui suivent l'adoption du schéma régional. (Art L 4251-15 du CGCT).*

\*\*\*\*\*

Sur le territoire de ses 23 communes, Dijon Métropole compte près de 260 000 habitants au sein d'une aire d'attraction de plus de 410 000 habitants, 135 000 emplois et 40 000 étudiants. La capitale régionale est le principal bassin de vie, d'emploi et de formation de la région Bourgogne-Franche-Comté. Sa situation géographique au cœur d'un quadrilatère Paris-Strasbourg-Bâle-Lyon, sa main d'œuvre fortement qualifiée et la qualité de son appareil d'enseignement supérieur et de recherche font de Dijon Métropole un territoire attractif pour les entreprises et les salariés.

C'est en outre une entité urbaine qui rayonne, ouverte aux territoires qui l'entourent pour construire des alliances, avec les territoires ruraux et avec les principales villes de Bourgogne Franche-Comté, car son rayonnement et son attractivité irriguent les territoires qui lui sont proches.

Seule métropole de la région, l'intercommunalité de Dijon joue un rôle déterminant dans les dynamiques départementales et régionales : son aire urbaine couvre 38% du territoire départemental et 75% de sa population. La commune de Dijon regroupe 41% de la population du bassin.

La densité de population (124 hab./km<sup>2</sup>) est plus forte que la moyenne du département (61 hab./km<sup>2</sup>) et de la région (59 hab./km<sup>2</sup>).

La population de Dijon Métropole continue à augmenter. La collectivité gagne près de 1.400 habitants par an. Sa population est plus jeune que la moyenne régionale. Le taux de variation annuelle est de + 0,4 % pour la Métropole contre - 0,09 % pour la région entre 2013 et 2018 (Insee, recensement de la population).

L'attractivité économique de Dijon Métropole est importante. Avec 125 000 emplois salariés recensés en 2021, la Métropole concentre plus de la moitié (58%) des emplois du département et 18,5 % de l'emploi régional. Le taux de variation annuel moyen de l'emploi total entre 2015 et 2021 s'élevant à 1,3% contre 0,7% en moyenne en région et à 1% en France.

A noter la présence d'une forte activité tertiaire (78% des emplois) et une industrie encore importante (13%), une très forte augmentation des activités de R&D depuis 10 ans (+ 65%). Les offres d'emplois enregistrées en un an concernent en majorité le secteur des services (82%), avec un poids plus important que celui de la région (76%). (Source pôle emploi – janvier 2021/décembre 2021)

L'emploi salarié affiche une tendance à la hausse de 2% dans le bassin en un an contre +1% en Bourgogne-Franche-Comté. Le secteur des services est créateur d'emplois avec une progression de 2% en un an. Les effectifs salariés dans le secteur de la construction augmentent de 3% sur un an. Le secteur du commerce voit ses effectifs augmenter de 1% sur un an. On observe dans le secteur de l'industrie une stabilité du nombre d'emplois. (Source Urssaf - Données brutes / Calculs : Pôle emploi 3<sup>ème</sup> trim. 2021)

Le nombre d'offres d'emploi enregistrées sur 12 mois glissants est en hausse de 59% (contre +46% en Bourgogne-Franche-Comté) selon l'Observatoire de Pôle emploi en février 2022.

Avec 5,7% au 4<sup>ème</sup> trimestre 2021, le taux de chômage est inférieur à celui de la région (6,2%).

La dynamique métropolitaine est donc bien là avec une aire d'influence qui va au-delà du périmètre géographique métropolitain.

Dijon Métropole s'engage dans une politique volontariste du développement économique pour soutenir la vitalité des entreprises locales au bénéfice de la création de valeur et d'emplois sur le territoire.

Le projet métropolitain, adopté le 30 novembre 2017 a permis de mettre en œuvre ses orientations stratégiques à travers un plan d'actions comportant pas moins de 71

propositions. Ce projet métropolitain est en cours de révision et devrait être voté d'ici fin 2022.

Il se décline en 5 axes :

- Renforcer ses identités urbaines pour dynamiser l'attractivité de la capitale régionale ;
- Développement économique : une métropole qui assume son rôle de chef de file ;
- Dijon Métropole, moteur des alliances territoriales ;
- Innovation et mouvement pour imaginer la ville de demain ;
- Pour une gouvernance renouvelée et fédératrice.

Le renouvellement en cours du projet métropolitain vise à l'adapter aux nouveaux défis. Notamment, les adaptations seront guidées par les exigences liées au changement climatique et à la transition écologique. Il sera également complété au regard des compétences nouvelles, en particulier dans le domaine social, qui ont été transférées du département à la métropole à la fin du précédent mandat. Enfin, le projet métropolitain se doit d'être le socle solide du cadre contractuel entre l'Etat et les collectivités. Il sera un guide également au prochain contrat de métropole avec la Région et le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) conclus avec l'Etat. Enfin, la métropole souhaite saisir cette opportunité pour renforcer les liens et la coopération avec les territoires environnants. Le territoire de Dijon métropole est à la fois urbain et rural. C'est une de ses nombreuses richesses. Loin d'opposer ces deux facettes, le projet métropolitain les articulera de manière harmonieuse pour développer les atouts complémentaires d'une cité où il fait bon vivre, composée d'espaces naturels, agricoles et viticoles qui en font la fierté. La métropole vise un développement équilibré autour du triptyque Ville attractive/Ville durable/Ville solidaire.

Dans ce contexte, le développement économique est une priorité pour favoriser la création d'emplois et de valeur sur le territoire métropolitain et accroître son attractivité, tout en préservant la qualité de vie et le bien-être. Ce volet est inscrit en tant que tel au projet métropolitain pour affirmer les compétences de développement économique et le rôle de chef de file de la Métropole. Elle accompagne ainsi la structuration et le développement de filières fortes du territoire : la santé, l'agroalimentaire, le numérique, demain aussi les énergies durables, etc. La collectivité doit continuer à organiser, notamment grâce à la nouvelle agence Dijon Bourgogne Invest le marché foncier et l'immobilier d'activités pour renforcer ces filières, de même que l'offre de services et les outils pour accompagner la croissance économique locale. Le développement universitaire est aussi une force de développement du territoire qui a effectué récemment son rattrapage avec 1000 étudiants ingénieurs supplémentaires attendus à horizon 2027 grâce à l'accueil de nouvelles écoles d'enseignement supérieur ; véritable métropole universitaire avec 6000 nouveaux étudiants

en 2020, soit un total de 40 000 étudiants sur le territoire, il faut encore renforcer les partenariats avec l'université de Bourgogne et les établissements d'enseignement supérieur pour organiser un schéma de développement universitaire, source d'ancrage et de développement de l'Université sur le territoire. Si Dijon métropole est devenue un territoire attractif dans le concert des grandes métropoles, il lui faut poursuivre le développement de son offre de services pour encore mieux répondre aux attentes des investisseurs et des talents attirés.

Le volet métropolitain du SRDEII permet de fixer les partenariats entre la Région et Dijon Métropole et de traduire des orientations stratégiques partagées en matière de développement économique. Il est articulé autour de 4 axes :

- **Attractivité et internationalisation**
- **Filières et projets structurants**
- **Recherche et innovation collaborative**
- **Dynamique d'emplois et de formations**

#### **A. Attractivité et internationalisation**

##### **a. Renforcer les partenariats sur l'attractivité et l'internationalisation des entreprises**

Dijon Métropole s'engage pour promouvoir la « destination Dijon » auprès de multiples cibles de professionnels : aussi bien auprès de talents, investisseurs, presse, acteurs économiques, immobiliers ou financeurs, nationaux comme internationaux.

La Région et la Métropole partagent l'objectif de la création de richesses et d'emplois, et identifient l'attractivité territoriale comme un enjeu majeur et prioritaire répondant à cet objectif. Il est essentiel que les stratégies et les actions participant au rayonnement à l'international et l'attractivité des territoires soient conduites en association étroite. Ainsi les modalités de la gouvernance régionale de l'attractivité, dans laquelle la métropole a toute sa place, pourront se décliner au travers de l'Agence d'Attractivité Régionale qui établira une stratégie concertée sur les filières économiques prioritaires dans le but notamment d'implantation d'entreprises sur le territoire.

La Région et la Métropole conviennent notamment d'agir de concert, pour renforcer l'implantation d'agences ou d'équipements internationaux (ex : R&D) du stade de la candidature à l'implantation effective avec un accompagnement global coordonné.

La nouvelle agence métropolitaine, Dijon Bourgogne Invest, travaillera en partenariat avec l'Agence Economique Régionale (AER) et la future Agence Régionale d'Attractivité pour renforcer la prospection et l'implantation d'entreprises/investisseurs notamment sur le sourcing de projets exogènes, la promotion territoriale et la participation conjointe sur des salons industriels au plan national et international. Dans le cadre de leur partenariat, le partage d'informations et la lisibilité des offres foncières et immobilières permettra de conforter la capacité d'accueil sur le territoire.

Concernant l'internationalisation des entreprises, la région Bourgogne Franche-Comté représente la 3<sup>ème</sup> région française en terme de balance commerciale (un excédent de 1,65 milliards d'euros en 2021). Ce résultat à l'export est essentiellement réalisé par 2 835 entreprises exportatrices de plus de 50 K€ de Chiffre d'Affaires à l'Export.

Pour un grand nombre d'entreprises, le développement export constitue un relais de croissance nécessaire et indispensable qui se construit dans la durée avec pour finalité une meilleure compétitivité des entreprises sur les marchés internationaux.

C'est pourquoi, la Région et la Métropole accompagnent les entreprises dans la construction d'une stratégie de long terme qui leur permette de se déployer durablement à l'international pour y trouver des vecteurs de croissance.

A cet effet, la Région fédère autour d'elle tous les acteurs du soutien à l'export en région. La CCI régionale a notamment l'objectif de bâtir un plan d'actions annuel sur les manifestations et conventions d'affaires de grande envergure et organiser l'offre régionale par grandes filières industrielles. La Métropole travaille en étroite collaboration avec la CCI et CCI International sur les missions à l'export, l'accueil de délégations étrangères, les déplacements internationaux et les représentations sur salons internationaux ou au rayonnement à l'international à travers plusieurs axes :

- Convention de partenariat entre Dijon Métropole et la CCI Métropole de Bourgogne depuis 2018 ;
- Echanges en cours pour formaliser un partenariat avec la CCI International ;
- Coopérations entre les agences Dijon Bourgogne Invest et l'Agence Economique Régionale dans laquelle Dijon Métropole est actionnaire.

La Métropole devra être associée à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie et du programme annuel régional de soutien collectif aux entreprises à l'international.

## **b. Structurer l'offre foncière et immobilière adaptée**

La Métropole souhaite renforcer l'investissement en immobilier collectif et structurer son offre d'hébergement dédié en réponse aux besoins des entreprises et des filières d'excellence de manière à maîtriser leur parcours résidentiel sur le territoire.

L'immobilier collectif tel que les incubateurs, pépinières et hôtels d'entreprises pourra passer par la requalification d'infrastructures existantes ou la construction nouvelle.

Cet accompagnement des besoins d'aménagement sur le territoire et de structuration de l'offre immobilière dédiée aux jeunes entreprises fait l'objet d'une réflexion en vue de créer prochainement une SEM de portage immobilier.

Par ailleurs, en termes d'immobilier individuel d'entreprise, la Métropole poursuit le soutien en partenariat avec la Région des projets les plus structurants et différenciants en termes d'activités et d'emplois, ainsi que le suivi de projets d'entreprises du territoire dans le cadre de France Relance et de France Industrialisation 2030.

L'attractivité du territoire passe par une offre foncière et immobilière performante.

Dijon Métropole s'attache à accompagner les entreprises à toutes les étapes de leur développement.

Un des axes majeurs de la stratégie de développement économique métropolitaine est de permettre l'implantation et le développement d'entreprises en déployant une chaîne complète de solutions foncières et immobilières.

La volonté dans ce cadre est de soutenir la création de richesses et d'emplois, en consolidant le tissu des entreprises installées sur le territoire et par son « enrichissement » via l'accueil de nouvelles entreprises.

Actuellement, la métropole bénéficie d'un peu moins de 2 000 ha de foncier fléchés à destination économique au PLUi-HD dont 350 ha pour les 4 grandes opérations en cours. Ce foncier est précieux au regard de l'objectif de « zéro artificialisation net » imposé par l'Etat.

Dijon Métropole développe une gamme d'outils qui permet de proposer des solutions foncières et immobilières aux entreprises à tous les stades de leur développement :

- La pépinière / hôtel d'entreprise du pôle d'innovation en agro-écologie Agronov qui accueille une quinzaine de startups ;
- Des parcs d'activités et 4 opérations publiques en cours de commercialisation répartis sur les 6 polarités économiques du territoire (agroalimentaire sur le Marché de l'Agro, agro environnement sur Agronov, biotechnologie sur Mazen-Sully, logistique et industrie sur le parc d'activité de Beauregard, l'Ecoparc, l'activité tertiaire sur l'Ecopole Valmy), plusieurs parcs existants (CapNord, ZIE Longvic, Parc Technologique, ...) permettant à la fois l'implantation d'entreprises nouvelles (GIPHAR, Micro-Brasserie

LORIO, ...) et la mise en œuvre du parcours résidentiel des entreprises (Savoie, C-Page, Parker, Crossject, Porphychem, etc.) ;

- De nouvelles polarités économiques urbaines immergées dans la ville et bénéficiant de localisations privilégiées (Gare SNCF, Gare Port Neuve, Campus universitaire métropolitain, ...).

La Métropole fait toutefois le constat qu'elle n'a pas développé suffisamment d'offre en bâtiment relais/ateliers à destination de jeunes entreprises innovantes, technologique et industrielle pour les amener progressivement à s'autonomiser et pouvoir sortir des murs avec capacité à financer un loyer de marché ou acquérir un bâtiment. Il conviendrait de mettre en place un type d'offres « incitatives », de véritables produits d'appel pour attirer de nouvelles entreprises sur le territoire.

L'offre de services du bâtiment HOPE (porté par la Société Est Métropole) est trop « générique » dans sa conception et son animation. Elle ne fait pas la différence face à d'autres offres issues de métropole dites « intermédiaires ». La filière santé souffre particulièrement de ce retard avec pour conséquence de ne pas pouvoir consolider les projets endogènes et les voir partir vers d'autres destinations et enfin de ne pas pouvoir attirer les projets exogènes.

La stratégie immobilière et foncière s'articule ainsi à 3 niveaux :

- La Métropole et la Région joindront leurs efforts sur les projets différenciants et structurants à l'échelle régionale en termes d'activités économiques et d'emplois ;
- L'immobilier collectif : requalification d'infrastructures existantes et construction telles que les incubateurs, pépinières et hôtels d'entreprises Campus 2, Agronov 2, ... ;
- L'immobilier individuel d'entreprise : la Métropole sollicitera, conformément à la Loi, le soutien de la Région sur les projets les plus structurants et différenciants en termes d'activités et d'emplois s'installant ou se développant sur le territoire, parmi ceux qui lui seront soumis par les entreprises.

### **c. Développer l'offre touristique d'affaires et de congrès**

Par son patrimoine culturel et naturel d'exception, la richesse de son histoire et l'existence d'équipements (Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin, Musée des Beaux-Arts, ...), Dijon est une destination de premier choix (parmi les 1<sup>ères</sup> destinations en Europe selon le media américain CNN). Avec plus de 3 millions de touristes par an et 4,5 millions de nuitées en 2019, la Métropole dijonnaise participe au positionnement de la Bourgogne Franche-Comté comme une région touristique majeure.

En 2020, sur les 6 679 chambres d'hôtel disponibles sur la Côte d'Or, 34 % (3 363 chambres) sont localisées sur Dijon Métropole et 42% sur le vignoble. A travers les projets de construction

de nouveaux hôtels, ce sont 700 chambres supplémentaires qui sont prévus d'ici 2023 sur le territoire de la métropole.

Dijon Métropole se positionne comme un territoire de congrès répartis sur 4 équipements d'accueil (Palais des congrès, Auditorium, Parc des Expositions, Zénith).

La Région et la Métropole agiront en interaction pour favoriser le développement de l'attractivité touristique d'affaires et de congrès avec notamment la création d'un Bureau des congrès (projet en cours) qui confortera la compétence distinctive d'accueil du territoire, et ce avec l'ensemble des partenaires économiques et touristiques associés.

Les projets s'inscrivent dans une dynamique importante de l'internationalisation du territoire avec l'accueil du siège de l'OIV conjointement soutenu par la Région au niveau de la réhabilitation de l'hôtel Bouchu d'Esterno pour cet accueil en 2024, et l'ouverture depuis mai 2022 de la CIGV qui porte le double label de l'UNESCO, celui du Repas Gastronomique des français et celui des Climats des Vins de Bourgogne. Cela conforte son positionnement d'incontournable destination du « bien manger » et du « bien boire ». La CIGV est un lieu où le visiteur pourra non seulement y découvrir de grandes expositions sur la gastronomie et le vin mais aussi vivre des expériences au travers de la cuisine expérientielle, des lieux immersifs de dégustations, des commerces de bouche dans le village gastronomique, des restaurants, une cave à vin hors normes et un espace de formation avec notamment la prestigieuse école internationale FERRANDI Paris. Un assemblage dynamique des différents usages, y compris la capacité du complexe cinématographique qui renforcera une stratégie d'animations permanentes, partagées entre tous les acteurs de la Cité.

La Région et la Métropole travailleront de concert pour que le territoire développe son attractivité en Europe, en vue d'accueillir les événements ou manifestations économiques, sportives, culturelles, scientifiques à partir d'équipements performants.

La reconfiguration de l'équipement du Parc des Expositions et des Congrès de Dijon à l'échéance 2025 sera un des grands projets de renforcement de l'attractivité du territoire et à forts enjeux de rayonnement international.

Enfin, plus largement, le développement de la coopération entre l'Office du Tourisme métropolitain et le Comité Régional du Tourisme autour de la destination « Dijon » est essentiel pour élargir la stratégie d'accueil.

L'objectif d'accroissement de la notoriété et de l'image de la destination métropolitaine comme destination touristique ainsi que le développement des flux touristiques de loisirs toutes saisons confondues seront atteints si les forces des deux institutions, régionale et métropolitaine, cumulées à celles de l'ensemble des professionnels du secteur, se mobilisent de manière concertée et coordonnée, notamment en termes de visibilité à l'international et de gestion de l'intermédiation.

En synthèse, les principaux axes de coopération sont les suivants :

- Projet de réhabilitation de l'Hôtel Bouchu d'Esterno en vue de l'accueil du siège de l'OIV ;
- Promotion de la CIGV et plus largement de la « destination Dijon » ;
- Reconfiguration du Parc des expositions et de congrès à horizon 2025 ;
- Convention de coopération entre l'Office du Tourisme métropolitain (OTDM) et le Comité Régional du Tourisme (CRT) sur la filière touristique de loisirs et d'affaires.

#### **d. Mettre en œuvre les coopérations européenne et internationale au service de l'internationalisation du territoire**

Le développement de l'internationalisation de la Métropole passe également par le renforcement des partenariats à vocation économique et touristique avec les villes partenaires, la poursuite des projets de coopération au développement, le renforcement des liens avec l'AER et la CCI International pour la promotion de Dijon à l'international et la participation à des délégations à l'international ou leur accueil sur Dijon métropole.

La Métropole sera associée à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie et du programme annuel régional de soutien collectif aux entreprises à l'international.

En référence aux politiques de l'Union Européenne, ou aux initiatives nationales ou régionales associées, la Région et la Métropole souhaitent partager, porter collectivement ou coordonner leurs actions en matière de projets financés ou cofinancés à leur profit ou en soutien aux acteurs du territoire.

Il s'agira en l'espèce de rechercher et de mettre en œuvre des actions collectives visant à maximiser les retours européens au profit des parties et de leurs acteurs économiques, universitaires, de formation, pôles, etc.

- Au titre des politiques européennes de cohésion économique et sociale communes, la Région, autorité de gestion des PO régionaux FEDER-FSE-IEJ, et la Métropole veilleront à coordonner ou à mutualiser leurs actions d'accompagnement des porteurs de projets en vue d'optimiser la mobilisation efficace des ressources communautaires en cohérence avec les interventions publiques nationales, notamment celles de la Région et de la Métropole ;
- Au-delà, la Région et la Métropole poursuivront l'information, l'orientation et la mobilisation des acteurs du territoire permettant un positionnement offensif et

compétitif sur les programmes de coopération territoriale européenne et dans les appels à projets (AAP) européens issus des programmes sectoriels, et en lien, le cas échéant, avec la représentation régionale commune auprès des institutions européennes. A titre d'exemple, Horizon 2020 soutient toutes les étapes de la chaîne de la recherche et de l'innovation. Des synergies sont à trouver avec d'autres programmes et politiques de l'Union Européenne, dont les fonds structurels et d'investissement européens, le programme pour la compétitivité des entreprises (COSME), le programme Erasmus + et le programme LIFE.

- L'accompagnement européen portera sur l'ensemble des sujets que les institutions de Bruxelles sont susceptibles d'accompagner : innovation et recherche, qualité de l'air, mobilité urbaine, économie circulaire, adaptation au changement climatique, emploi, formation, jeunesse, transition numérique, culture, logement, sport, santé, énergie, développement international, marchés publics innovants et responsables, ...

## **B. Filières et projets structurants, moteurs économiques de la Région et de la Métropole**

La collaboration entre Dijon Métropole et la Région Bourgogne- Franche-Comté porte sur :

- le soutien aux PME/ETI à forte croissance à travers notamment les aides à l'immobilier pour franchir des phases de développement clés à leur croissance ;
- le développement des fonds d'amorçage ou accélérateurs sur le territoire et la participation de la Métropole à la gouvernance de ces fonds ;
- l'accompagnement des projets collaboratifs ou d'accélération dans le cadre de la RIS3 ;
- la fertilisation croisée : renforcement des filières d'excellence, accompagnement des croisements « IA santé », « alimentation santé », « smart city » par le biais de colloques, chaires, ou le développement de nouveaux tiers-lieux (exemple : Living Lab alimentation).

### **a. Renforcer les développements, la valorisation, et la promotion autour de 4 filières d'excellence**

Dijon Métropole s'est engagée de manière volontariste en faveur du soutien à l'innovation.

Elle s'efforce de mettre en place une chaîne de l'innovation complète proposant aux acteurs économiques un dispositif d'accompagnement qui va de l'idée ou du projet de recherche en passant par une phase de maturation, d'incubation, puis d'accélération jusqu'à l'implantation et le développement de l'entreprise sur le territoire et à l'international.

Dijon Métropole entend jouer un véritable rôle de partenaire à chaque étape de la vie de l'entreprise, de sa création à son développement.

La Métropole travaille sur des projets, actions et investissements avec l'ensemble de ses partenaires publics-privés et où, pour la plupart d'entre eux, le territoire constitue un véritable terrain d'expérimentations pour les filières dans leur quête de réponses aux enjeux de transition de notre économie et de notre société.

Parce que la compétitivité se joue au cœur des territoires, la Métropole souhaite actionner l'ensemble des leviers de structuration des filières (concentration géographique des acteurs, des ressources et développement des interactions comme pour Agronov, le Campus Santé, ...) qui permettent la consolidation d'écosystèmes locaux de croissance : soutien financier au pôle de compétitivité Vitagora, impulsion et soutien financier aux groupements d'entreprises (Cluster Robotics Valley dans l'industrie 4.0, BFCare en santé, Agronov dans l'agroenvironnement), articulation et soutien aux projets structurants sur la filière, organisation ou soutien aux événements structurants, marketing territorial, etc.

Cet engagement de longue date s'est traduit par un dynamisme local fort au sein de ces filières, une implication forte des acteurs locaux et l'émergence de projets ambitieux (Dijon, Alimentation durable 2030, la ville intelligente OnDijon, Réadaptic, ...), qui sont source d'attractivité pour la métropole et la région.

La collaboration entre Dijon Métropole et la Région Bourgogne Franche-Comté portera en priorité sur les 4 filières d'excellence, émergentes ou structurées, porteuses de perspectives de développement, ayant d'ores-et-déjà intégré une culture d'innovation forte et dotées d'un niveau de valeur ajoutée élevé :

- **La santé ;**
- **L'agroalimentaire ;**
- **Le numérique ;**
- **Les solutions pour la ville durable, énergies décarbonées, construction innovante.**

Dijon métropole contribue à la mesure de ses possibilités aux ambitions nationales et européennes sur ces sujets d'avenir.

Il s'agit de resserrer les liens entre investissement et emploi, innovation et territoire, accompagner les transitions numériques et écologiques.

### **La filière santé**

La santé est un secteur économique prioritaire pour Dijon Métropole.

Il représente :

- Un important secteur marchand, le 1er pôle régional des industries de santé avec 4.000 emplois, 100 entreprises dont plusieurs fleurons industriels (URGO, Corden Pharma, Proteor, ...) avec 1.200 M€ de chiffre d'affaires consolidé, une offre de soin particulièrement riche avec le CHU de Dijon comptant 7700 professionnels, cette filière voit l'émergence de nombreuses pépites d'envergure internationale : Oncodesign, Crossject, ...
- Une Université de Bourgogne avec 15 laboratoires en recherche appliquée en santé, 900 enseignants chercheurs et doctorants en santé et 10.000 étudiants santé ; une augmentation de + 62% des effectifs en Recherche et Développement en 10 ans.
- Un écosystème R&D à la pointe de l'excellence académique et de l'innovation en santé qui se traduit par l'excellente place de la filière santé de l'Université de Bourgogne dans le classement de Shanghai 2021 et illustrée, entre autres par les projets de Jambe bionique de Proteor ou de Peau artificielle d'Urgo, l'Equipex IMAPPI ou le Labex LIPSTIC dans lequel sont impliqués plusieurs laboratoires de l'université de Bourgogne.
- Des expertises reconnues incarnées par des projets structurants emblématiques du territoire, par exemple PHARM'IMAGE un équipement de visibilité internationale en médecine de précision en oncologie, READAPTIC et le GIS STARTER en rééducation physique et cognitive, POWDER ON en technologies des poudres pharmaceutiques, etc.

La Métropole et la Région accompagnent depuis 2018 le CHU de Dijon dans son projet Réadaptic de construction d'un bâtiment intelligent à la pointe de l'innovation dans le domaine de la rééducation, réadaptation physique et cognitive.

En 2021, la Métropole de Dijon, le CHU Dijon-Bourgogne, le Centre Georges-François Leclerc, l'Université de Bourgogne et le Pôle BFCare ont créé le Technopole SANTENOV. Présidé par le Doyen de l'UFR Sciences de Santé et entouré d'une équipe de gouvernance composée de représentants des cinq membres fondateurs, le Technopole SANTENOV a pour vocation de fédérer, d'incarner et de renforcer la visibilité et l'attractivité de l'écosystème en santé de la métropole, favoriser l'émergence et le développement de produits et services innovants.

C'est le lieu et l'interlocuteur privilégié pour mener des réflexions transversales favorisant le potentiel d'innovation de l'écosystème santé dijonnais via le renforcement des maillons du continuum enseignement supérieur, recherche et innovation et développement économique.

Le Technopole Santenov a ainsi mobilisé son écosystème pour cartographier et établir les domaines d'excellence en innovation santé à revendiquer et développer à l'avenir.

Parfaitement inscrits dans les schémas de soutien de la région (RIS3) et de l'Etat (Innovation Santé 2030), 6 domaines d'activités stratégiques (DAS) en santé ont été identifiés où l'écosystème dijonnais est dynamique et possède des forces académiques, hospitalo-universitaires et industrielles et peut se développer à l'avenir :

- DAS n°1 « Pharmaco-imagerie et théranostique pour la médecine de précision »
- DAS n°2 « Réadaptation & santé numérique »
- DAS n°3 « Médecine régénérative »

- DAS n°4 « Médecine génomique en maladies rares »
- DAS n°5 « Médecine personnalisée en oncologie »
- DAS n°6 « Procédés pharmaceutiques / technologies des poudres »

Transversale et appliquée à l'ensemble de ces DAS, le Technopole Santenov a contribué à l'émergence avec ses partenaires du Grand Campus, d'une nouvelle filière IA et numérique en santé avec notamment la création de nouvelles formations spécialisées en IA santé (DU, Bachelor, Master 2, etc.). A cela s'ajoute désormais le Forum IA4Care, un événement annuel consacré à débattre des enjeux du développement de l'IA santé dont la 1<sup>ère</sup> édition s'est tenue les 19 et 20 mai 2022 au Campus ESEO de Dijon et ayant réuni 300 participants.

Par ailleurs, la Métropole entend développer le parcours résidentiel pour des porteurs de projets d'innovation en santé via la construction d'un ensemble immobilier baptisé « Campus 2 » comprenant près de 10.000 m<sup>2</sup> de bureaux et laboratoires pré-équipés et modulables. Localisé sur le campus universitaire, ce nouvel équipement sera un tiers lieu d'innovation biomédicale réunissant les nouvelles filières de formation et R&D (numérique santé, procédés pharmaceutiques innovants, médecine régénérative, etc.) ainsi qu'un espace entrepreneurial dédié à l'hébergement de jeunes entreprises innovantes biomédicales en post-incubation.

Enfin en 2021, faute d'accord sur un Campus des Métiers et des Qualifications en région BFC sur le thème de la santé, une initiative collective du Pôle BF Care, de l'UFR Sciences de santé, l'OPCO 21, l'IUMM de Côte-d'Or, France Chimie de Bourgogne-Franche-Comté et l'agence Créativ' soutenue par Dijon Métropole a permis le lancement du HUB Emplois & Compétences des Industries de Santé.

Tête de réseau en appui opérationnel sur le Pole BFCare et l'agence Créativ', le HUB a pour mission notamment d'améliorer l'attractivité des métiers des industries de santé, mieux articuler l'offre et la demande en formations des salariés du secteur marchand sur le territoire de la métropole et de la région.

Le HUB a pu s'appuyer pour son émergence sur un premier diagnostic des emplois et des compétences des industries de santé réalisé en 2017 dans le cadre d'un projet régional mené par le pôle BFCare avec le soutien de la DIRECCTE, la Région, le FSE et Dijon Métropole.

### **La filière agro-alimentation**

La filière a une approche intégrée « de la fourche à la fourchette » autour du pôle de compétitivité Vitagora, établissements de recherche et d'enseignement Supérieur de référence et des groupes industriels (2500 emplois).

Le développement et la notoriété de la filière agro-alimentation de la Métropole s'appuie sur plus de 600 chercheurs et au moins 4 UMR emblématiques : Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation (UMR CSGA), Procédés Alimentaires et Microbiologiques (UMR PAM), Centre d'Economie et de Sociologie appliquées à l'Agriculture et aux espaces Ruraux (UMR CESAER), Agroécologie (une des plus grosses UMR INRAE de France). L'école d'ingénieurs

Institut Agro de Dijon porte aussi EDUTER, centre de ressources national des supports pédagogiques digitaux pour l'enseignement agricole. On note deux chaires universitaires : la chaire UNESCO Culture et traditions du vin et la chaire TechAgroSup dédiée à l'agroéquipement. La SATT SAYENS qui gère plusieurs plateformes technologiques dédiées à la microbiologie et à l'alimentation contribue au transfert de technologie et à l'émergence de startup à partir de la valorisation de la recherche.

L'ensemble de l'écosystème de recherche a fortifié l'émergence et la pérennisation de plusieurs structures d'intermédiation avec les entreprises et de transfert de technologies : le pôle de compétitivité Vitagora et les deux structures de développement de startups La FoodTech (le digital appliqué à l'alimentation) et Agronov (la smart agriculture et l'agro-écologie), soit au total une trentaine d'ingénieurs dédiés à l'interface entre les laboratoires et les entreprises. Les partenaires de l'écosystème concourent souvent à des Appels à projets européens et nationaux.

Dijon Métropole a été labellisé « Territoire d'innovation » depuis 2019 et pour 10 ans sur le thème de l'alimentation durable. Plusieurs laboratoires de l'Université sont porteurs d'actions et d'opérations au sein du projet « Dijon, alimentation Durable 2030 » qui associe plus de 50 chercheurs dijonnais pour favoriser l'innovation dans la transition alimentaire. Il génère de nombreuses actions et projets dans les domaines de l'agriculture urbaine écologique, de la logistique verte bas carbone, de la massification de la consommation responsable grâce au digital, ...

Cet écosystème reconnu se développe aussi à l'international (Forthem Lab-Foodtech, ERASMUS+, BRAFAGRI, ARFAGRI, ...) et participe activement au Comité d'orientation stratégique de la Cité Internationale de la gastronomie et du Vin (CIGV).

Parmi les structures emblématiques de la filière, le technopôle Agronov : Site dédié aux activités innovantes en agroécologie, mixant des locaux d'accueil de startups (pépinières et hôtel d'entreprises), des serres d'expérimentation et des terrains disponibles d'accueil d'entreprises.

Agronov accueille 15 entreprises sur site, un espace de coworking et des équipements de laboratoire opérés par la SATT Sayens, 11,6 ha de terrains disponibles.

Plusieurs investissements sont en cours ou proches d'être lancés :

- Agronov 2 : Un travail est en cours, cofinancé par la Région pour démolir une partie des zones de stockage et hangars amiantés. La réhabilitation d'un des 3 bâtiments pour continuer à offrir les meilleures fonctionnalités du site en réponse aux besoins des entreprises du secteur est à l'étude avec un cofinancement de la Banque des Territoires sur l'étude préalable ;
- L'aménagement et la valorisation des terres agricoles et viticoles du territoire de la métropole permettant de redévelopper une activité agricole de proximité avec des actions pédagogiques et de réplication des modèles à une plus grande échelle ;
- Des tiers-lieux de la transition alimentaire au sein de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin, le projet d'alimentation durable et locale dans les Quartiers Politiques de la Ville lauréat à l'AAP « Quartiers fertiles » de l'ANRU, les exploitations

agricoles publiques urbaines où des équipements de type « living labs » sont aménagés pour démultiplier les cas d'usage et les nouvelles pratiques autour de cette thématique, mobilisant aussi plusieurs cibles de population (jeunes, touristes, seniors, ...);

- Une démarche de Living Lab territorial qui revêt plusieurs formes notamment d'expérimentations dans les restaurations collectives et à travers la constitution d'une base de données multi-critères permettant non seulement la traçabilité des produits mais aussi la mise en place de nouveaux usages et habitudes de consommation. Cet axe clé travaillé dans le TI et le projet européen Green Deal est un véritable enjeu pour le territoire de la métropole, avec en particulier l'enjeu national de sa réplication ;
- La logistique du dernier km bas carbone en matière d'approvisionnement du centre-ville ;
- ...

Trois axes stratégiques prioritaires sont portés par Dijon Métropole :

- Faire du territoire métropolitain un démonstrateur de la transition alimentaire (living lab territorial du système d'alimentation durable) ;
- Valoriser la recherche et les entreprises de la microbiologie appliquée à la transition alimentaire ;
- Mobiliser les technologies digitales pour la transition alimentaire.

Le numérique a un rôle primordial à jouer dans ce défi. La récolte des datas permettra notamment, en synergie avec On Dijon et VITAGORA, de fournir de précieux indicateurs sur la teneur en carbone des sols, sur la qualité de l'eau, mais aussi des données liées à la distribution, la consommation, les habitudes culinaires, ... autant de données qui permettront la mise en place d'outils d'aide à la décision et la création de nouveaux services et produits.

La stratégie de transition alimentaire engagée par la Métropole sera un levier de développement des alliances territoriales (relocaliser des approvisionnements, développer les projets agricoles et de production, de consommation, ...). Cela passera par un dialogue avec les territoires voisins et appui de la Région sur ces bassins de vie.

### **La filière numérique**

Forte de plus de 3.000 salariés et 180 entreprises, la filière numérique de Dijon Métropole a développé des expertises reconnues dans les domaines de la FoodTech, du numérique appliqué à la santé, de la ville et des bâtiments intelligents et de l'industrie 4.0 en lien avec le cluster Robotics Valley, confortée par le développement des établissements ESIREM, CESI, ESEO, ESADD et les laboratoires de l'Université de Bourgogne.

La qualité et le dynamisme des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche contribuent à l'effervescence intellectuelle et digitale de la ville avec plus de 2.500 étudiants

en informatique, multimédia, réseaux, télécoms encadrés par des laboratoires de recherche de haut niveau.

La filière numérique est l'une des plus dynamiques en matière de recrutement et connaît de fortes tensions à l'embauche. Pour répondre à ces enjeux, trois leviers complémentaires devront être activés :

- La massification de l'offre de formation initiale ;
- La reconversion de salariés venant d'autres métiers ;
- L'attractivité vis-à-vis de profils de haut niveau en provenance d'autres régions.

Des réflexions avec le syndicat de branche NUMEUM et les établissements de formation ont été initiés pour agir collectivement sur ces trois axes.

Dans le cadre de sa stratégie d'innovation territoriale et en s'appuyant sur la dynamique impulsée non seulement par On Dijon mais aussi par le projet Response de « quartiers à énergie positive », lauréat de l'AAP « Villes et Communautés intelligentes » de la Commission Européenne (Horizon 2020), Dijon Métropole se positionne comme un territoire d'expérimentation de référence dans le domaine des innovations urbaines dans le cadre de sa politique en faveur du climat et de la transition énergétique.

Des synergies peuvent être construites avec la nouvelle agence régionale du numérique et de l'intelligence artificielle (ARNIA) notamment sur les champs de la gouvernance, du partage des données territoriales et de la cyber sécurité. Les projets phares sur la métropole sont On Dijon, Response et le déploiement d'une stratégie Open Data.

### **Projet OnDijon**

Dans le domaine de la ville intelligente en particulier, Dijon Métropole porte le projet OnDijon, autour de la gestion connectée des équipements urbains des espaces publics. Il a permis de regrouper sur un poste de pilotage unique la gestion et la maintenance de l'ensemble de ses équipements urbains ainsi que la coordination des interventions sur l'espace public. Au-delà de ces aspects techniques, OnDijon constitue également la première étape d'une transformation profonde de la relation entre les citoyens et l'administration où le numérique devient un outil au service de la participation de tous à l'amélioration des services publics, notamment à travers l'application OnDijon.

Ce projet amène la collectivité à réinterroger la gouvernance des données territoriales. Cela a conduit à la création d'une chaire Smart City et Gouvernance de la donnée regroupant des laboratoires de différentes disciplines pour favoriser de nouvelles approches de gouvernance partagée des données et proposer des formations sur ce thème émergent.

Grâce au projet On Dijon qui fait d'elle un territoire intelligent, Dijon Métropole ambitionne de devenir un modèle en matière d'Open Data urbaine. Autour de l'alimentation, de

l'environnement et de la construction notamment, la donnée s'impose pour construire la métropole de demain.

### **Mise en œuvre du projet RESPONSE**

Dijon Métropole est également engagée dans le programme européen H2020 *Smart Cities and communities*, RESPONSE, qui vise à développer deux îlots urbains à énergie positive dans le quartier de la Fontaine d'Ouche. Ce projet regroupe une cinquantaine de partenaires et s'appuie sur la rénovation, la production locale d'énergie, l'autoconsommation collective (plus gros projet européen d'autoconsommation collective), mais aussi sur la création d'un datahub qui permettra de collecter, stocker, traiter et échanger des données entre partenaires du projet pour mieux modéliser et agir sur les consommations énergétiques.

Ces projets peuvent désormais s'appuyer sur une stratégie métropolitaine de la donnée ambitieuse visant à faire de Dijon Métropole l'acteur de confiance de référence pour favoriser le partage et la circulation des données du territoire. Cette stratégie repose sur plusieurs piliers structurants :

- Le datahub, mis en œuvre dans le cadre du projet Response et dont la vocation est de permettre la collecte, le stockage, la modélisation et l'exposition de données de multiples acteurs publics et privés agissant sur le territoire ;
- Un portail de territoire, élément central de la politique métropolitaine d'open data, qui au-delà de la simple mise à disposition de jeux de données, sera un véritable outil de compréhension du territoire et de médiation sur les politiques publiques ;
- Un comité métropolitain de la donnée, représentatif des différentes parties prenantes du territoire (élus, entreprises, universitaires, citoyens), chargé d'émettre des avis sur les usages des données collectées traitées par la collectivité. Ce comité sera notamment garant du respect de la future charte métropolitaine de la donnée.

### **La filière Construction et énergies durables**

Dijon Métropole est engagée dans une politique de développement durable ambitieuse qui vise la neutralité carbone du territoire à l'horizon 2050. Elle vient d'être labellisée parmi les 100 villes neutres climatiques européennes (9 villes en France) qui porte un programme d'actions ambitieux multithématique : hydrogène, alimentation durable, énergies, mobilités, logement, déchets etc. Cet objectif de transition urbaine vers une ville décarbonée s'appuie à la fois sur des projets structurants menés par la collectivité et sur une volonté de structurer les forces académiques et économiques du territoire dans les thématiques de l'énergie, de la construction et du développement durable.

La Métropole cherchera à accélérer avec l'Etat et la Région la poursuite de la mission cofinancée avec l'ADEME sur l'écologie industrielle, la priorité aux bâtiments à faible énergie et la reconversion de friches industrielles tout en économisant le foncier (loi ZAN).

Le développement de l'écosystème Hydrogène est un axe stratégique fort du mandat. Pour accélérer la transition énergétique du territoire métropolitain, la Métropole poursuivra ses efforts en matière d'efficacité énergétique et de sobriété, de multiplier les opérations permettant la production d'énergie renouvelable sur le territoire en suscitant massivement les investissements tant privés que publics. La métropole amplifiera ce mouvement en promouvant l'Hydrogène, en cherchant à accélérer - avec l'Etat et la Région – la rénovation énergétique des logements, en poursuivant le déploiement des réseaux de chaleur sur les sites pertinents, en adaptant sa stratégie d'achat et d'autoconsommation.

Le Projet Response (cf. supra), par sa capacité d'expérimentation et de réplication des solutions technologiques pour un urbanisme à énergie positive est également un élément important de cette stratégie. La diversité des partenaires économiques et académiques engagés dans le projet en fait par ailleurs une opportunité de fédérer les acteurs de la recherche, de l'innovation, de la construction, de l'énergie et des services urbains autour de ces thématiques. Le living lab prévu dans le bâtiment du Campus Métropolitain vise à être le lieu d'animation de cette filière. Le Campus des métiers et qualifications « Energie et construction vers une ville intelligente et décarbonée » est également un acteur clé de cette volonté de coordination de l'enseignement supérieur, des entreprises et des collectivités.

Cette dynamique s'appuie également sur des projets portés par des acteurs privés du territoire. On peut notamment citer le projet de tour de logement à énergie positive dans le quartier de l'Arsenal par le groupe Elithis, qui avait déjà réalisé à Dijon il y a plus de 10 ans la première tour de bureaux à énergie positive dans le quartier Clémenceau.

Pour se positionner comme un territoire de référence en la matière, Dijon Métropole peut compter sur l'excellence de ses laboratoires de recherche et de son enseignement supérieur. L'Université de Bourgogne dispose d'un historique fort en matière de recherche liée à la maquette numérique du bâtiment (BIM), à la caractérisation des îlots de chaleurs ou à la modélisation urbaine. L'arrivée de l'ESTP et de sa spécialisation Smart City viennent ajouter des expertises complémentaires à ce dispositif.

Au-delà des objectifs d'amélioration des services rendus au public et de construction d'un nouveau modèle urbain décarboné, la dynamique insufflée par ces projets représente une véritable opportunité de développement et de structuration d'une filière économique à la jonction du numérique, de la construction (bâtiments et travaux publics) et des services urbains (énergie, mobilités et transports, eau...). En effet, Dijon Métropole dispose de nombreux atouts dans ce domaine : des laboratoires reconnus (CIAD, LIB, ICB, ThéMA, Chaire Smart City, équipe de recherche smart city de l'ESTP...) ; des établissements d'enseignement supérieur de qualité, avec notamment la forte spécialisation de l'ESTP et ESEO sur ces questions ; un campus des métiers et qualification « *Energie et construction : vers une ville intelligente et bas carbone* » ; un tissu de PME, de startups et de grands comptes actifs et impliqués dans les projets de la Métropole ; un partenariat structurant avec le pôle de compétitivité Cap Digital, qui fédère un collectif unique en matière d'innovations numériques au services des territoires et de leurs habitants.

Néanmoins, pour permettre à cette filière de se développer à la mesure de son potentiel, plusieurs enjeux sont à prendre en compte :

- Favoriser l'innovation collaborative et le transfert de technologies entre laboratoires, collectivité et entreprises du numérique, de la construction et des services urbains ;
- Rendre visible la stratégie métropolitaine de la donnée et faciliter le partage et la valorisation des données du territoire, que ce soit celles de la collectivité elle-même ou d'acteurs publics et privés intervenant sur l'espace public;
- Faciliter la digitalisation des entreprises de la construction et des services urbains pour permettre une montée en compétence de l'ensemble de la filière.

Dans cet objectif, Dijon Métropole a le projet de créer un tiers-lieu sur la ville intelligente et décarbonée, dans un espace de 250 m<sup>2</sup> au sein du Campus Métropolitain qui accueille l'ESTP et ESEO.

L'objectif avec ce dispositif est d'aller au-delà des phases d'idéation, de co-création, voire d'expérimentation, de favoriser la diffusion la plus large possible des innovations dans le tissu économique et d'obtenir un effet d'entraînement en matière de développement économique et de fédération d'un écosystème de la ville intelligente à la hauteur des attentes et des investissements réalisés.

Au-delà du lieu lui-même, le véritable facteur clé de succès de cette initiative reposera sur sa capacité à fédérer les acteurs académiques, institutionnels et économiques du territoire, notamment du numérique, de la construction et de l'énergie autour des thématiques de la ville intelligente et décarbonée, et d'offrir une expertise en ingénierie de projet reconnue par tous.

### **L'Hydrogène décarboné**

La Métropole a fait un choix ambitieux et structurant pour Dijon bien sûr mais aussi pour le territoire de Bourgogne-Franche-Comté afin de construire un écosystème hydrogène connecté à son environnement régional.

L'objectif est de faire en sorte que les flottes de bus et de bennes à ordures ménagères de la collectivité roulent à l'hydrogène vert, projet s'inscrivant en cohérence avec la Feuille de route Hydrogène présentée par Bruno Le Maire et Barbara Pompili en septembre 2020.

Pour parvenir à cet objectif, Dijon Smart Energy, entreprise créée par la Métropole avec le groupe Rougeot Energie et Storengy (filiale d'ENGIE), va construire deux usines de production d'Hydrogène au nord et au sud de Dijon. La première, qui sera mise en service mi-2022, reposera en grande partie sur la capacité de production électrique de l'usine de valorisation énergétique des ordures ménagères pour produire de l'hydrogène vert.

Au-delà du projet « démonstrateur » engagé, la volonté est de créer un écosystème et un projet industriel structurant pour le territoire et la région, en accompagnant à chaque étape : mise à niveau des ateliers de maintenance, organisation de la maintenance, accompagnement du personnel, et développement de la formation en lien avec la Région-Bourgogne-Franche Comté.

Ce projet est très ambitieux pour Dijon métropole, pour le territoire, pour son développement, pour la santé de ses habitants, et pour contribuer à la mesure de nos possibilités aux ambitions nationales et européennes de l'hydrogène. Il est l'un des piliers de la politique locale menée dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique.

**C. Une Région et une Métropole mobilisées pour le développement de la recherche et de l'innovation collaborative au profit de l'investissement et de la création d'entreprises**

**a. Renforcer les stratégies d'innovation collaboratives et la fertilisation croisée**

La région Bourgogne-Franche-Comté est la 6ème région de France pour les dépenses de R&D rapportées au PIB (1,8 % en 2012), elle compte près de 12 600 chercheurs dont près de 25% sur le territoire de la Métropole de Dijon.

A l'échelle régionale, la stratégie d'innovation vise principalement à :

- Aider les PME dans une montée en gamme venant en soutien de leurs conquêtes des marchés, l'innovation restant le meilleur facteur de différenciation. Pour ce faire, favoriser la collaboration inter-entreprises, PME-Grands Groupes ou encore les PME et les laboratoires publics d'excellence métropolitains ;
- Ces collaborations favorisent l'ancrage sur le territoire de l'activité et de l'emploi car les partenariats noués au cours de projets R&D collaborative donnent lieu le plus souvent à des coopérations durables ;
- Ces projets collaboratifs contribuent à resserrer les liens entre entreprises et établissements d'enseignement supérieur et à faciliter l'insertion dans le monde professionnel des jeunes diplômés et doctorants au sein du tissu local ;
- De la même façon, l'action de la SATT Sayens stimule l'essaimage de projets de la recherche publique après maturation ;

La Métropole sollicitera la Région pour co-construire et participer à la mise en œuvre d'appels à projets régionaux au bénéfice des acteurs métropolitains. La Métropole et la Région travailleront à l'articulation des dispositifs et des moyens d'actions notamment dans le cadre de la démarche de spécialisation intelligente de la région (RIS3) adoptée pour la période 2021-2027.

A cet effet, la Région met en œuvre des appels à projets collaboratifs rattachés aux thèmes de spécialisation intelligente qui couvrent notamment les 4 filières d'excellence métropolitaines. Cet outil permet à la Région de financer des projets de R&D d'acteurs métropolitains, par exemple en co-financement du Fonds Unique Interministériels (projets labellisés par les pôles de compétitivité).

Afin de renforcer les synergies pour mieux répondre aux besoins et aux attentes des entreprises du territoire et à l'impératif d'innovation et de compétitivité, la Région et la Métropole se proposent d'améliorer l'articulation de leurs dispositifs et de leurs moyens d'actions notamment dans le cadre de la démarche de spécialisation intelligente de la Région (RIS3) adoptée pour la période 2021-2027, véritable pierre angulaire de la politique régionale d'innovation de l'Union européenne. A ce titre, la RIS3 2021-2027 s'inscrit parfaitement dans les cadres d'intervention définis à travers le SRDEII et le SRESRI (schéma régional d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation).

Elle doit permettre à la Région Bourgogne-Franche-Comté en coordination avec Dijon Métropole d'aboutir à une stratégie partagée répondant aux défis économiques, environnementaux et sociétaux du territoire et de faire émerger les secteurs les plus prometteurs.

En cohérence avec la stratégie régionale de l'innovation, la Métropole représente un territoire catalyseur d'innovations, par exemple, dans les domaines de la ville intelligente, des énergies décarbonnées, de la transition alimentaire ou encore dans l'IA Santé. La Métropole de Dijon se positionne comme un terrain d'expérimentation et de déploiement de solutions innovantes à l'appui d'une démarche d'open innovation, de co-construction avec les entreprises autour d'expérimentations, de démonstrateurs mais également de programmes d'investissement, la Data et l'Open Data étant les facteurs clé de succès.

Par ailleurs, le territoire régional dispose d'une offre soutenue en matière d'aides financières aux entreprises innovantes engageant des programmes de recherche et d'innovation. Toutefois, ces aides, conformément à la réglementation européenne, ne finance que les projets jusqu'à la réalisation d'un prototype ou d'un démonstrateur.

## **b. Financement et haut de bilan**

En appui des dispositifs existants en matière d'aides aux entreprises, le relais doit être assuré par les structures de haut de bilan peu nombreuses sur le territoire pour financer les dépenses post R&D leur permettant d'accéder au marché (industrialisation et développement commercial). Dans cette optique, la Métropole se mobilisera aux côtés de la Région afin de renforcer les ressources disponibles en faveur du capital-innovation : participation à des véhicules d'amorçage ou de capital innovation comme le Fonds Régional d'Innovation mais aussi à des dispositifs tournés vers l'industrialisation et l'accès au marché.

L'enjeu de l'investissement en articulant les interventions du couple Région – Métropole vise à conforter l'attractivité territoriale et à maintenir les actifs industriels, en évitant la fuite des capitaux vers les grandes métropoles ou à l'international.

### **c. Co-construire le parcours d'accompagnement**

De nombreux outils, publics ou privés, à destination des créateurs d'entreprises et des start-up existent sur le territoire métropolitain : incubateur régional DECA-BFC, pépinières et hôtel d'entreprises, accélérateurs, espaces de co-working, ...

Afin de rendre plus visible les offres et de favoriser l'entrepreneuriat, la Métropole et la Région s'entendent pour co-construire sur la base du schéma de développement économique un parcours d'accompagnement en faveur de l'entrepreneuriat innovant et le passage de caps.

## **D. Dynamique d'emplois et de formations**

### **a. Valoriser, développer et promouvoir le potentiel universitaire et de recherche**

La Métropole et la Région soutiennent l'excellence universitaire et, notamment en lien avec les filières d'excellence, entendent développer une offre d'attractivité des talents.

L'enseignement supérieur constitue l'un des leviers majeurs de l'attractivité et du développement métropolitains, avec la nécessité pour accroître l'attractivité étudiante et l'amélioration du taux de rétention des étudiants sur la Métropole, de renforcer l'offre des formations d'enseignement supérieur proposées actuellement en lien notamment avec les besoins des filières d'excellence du territoire.

Il est important également de favoriser et amplifier l'entrepreneuriat étudiant, notamment dans la formation et le soutien et le soutien aux doctorants pour créer leur entreprise.

L'université de Bourgogne constitue un atout essentiel du territoire et un partenaire de poids dans la dynamisation du tissu économique et le renforcement de l'innovation. Les axes scientifiques de l'université de Bourgogne méritent d'être fortement soulignés et soutenus, en lien avec les filières d'excellence et les grands projets du territoire. Les partenaires conviennent en particulier de l'importance de développer des chaires en lien avec les forces scientifiques et économiques du territoire.

### **b. Favoriser la mise en cohérence offre de formation et besoins des entreprises**

Il s'agit d'accompagner la structuration et le développement des Campus Métiers et Qualifications (Hub emplois & compétences industrie en santé, CMQ « écoconstruction et

énergies durables », CMQ en agroalimentaire, etc.) pour sensibiliser aux métiers industriels et favoriser les formations sur les métiers en tension ; les actions pour stimuler l'esprit d'entreprise et sensibiliser aux métiers industriels seront prioritaires.

On peut citer l'exemple du domaine de la ville intelligente et décarbonée où Dijon Métropole s'est affirmée ces dernières années comme une référence nationale et européenne, notamment à travers des projets tels que OnDijon et RESPONSE. Au-delà des objectifs initiaux de ces projets pour améliorer la gestion des espaces publics ou construire un modèle urbain à énergie positive, cela représente une véritable opportunité de développement et de structuration d'une filière économique à la croisée de la construction, de l'énergie et du numérique.

Si cette filière peut s'appuyer sur un continuum de compétences solides et reconnues (laboratoires de recherche de haut-niveau tels que CIAD, LIB, ICB, Théma, Chaire Smart City, équipe de recherche smart city de l'ESTP...), des établissements d'enseignement supérieur de qualité, avec notamment la forte spécialisation de l'ESTP et ESEO, il a été mis en place le Campus des Métiers et des Qualifications « Energie et Construction - vers des Villes Intelligentes et Bas Carbone » (désigné par la suite « CMQ Green City ») avec pour objet de fédérer les établissements d'enseignement secondaire, supérieur, les collectivités et les entreprises pour faire correspondre au mieux les formations et les besoins de compétences dans les secteurs de la construction et de l'énergie.

Le CMQ Green City s'inscrit dans la volonté du territoire de prendre en compte de nouveaux usages, dans les secteurs du bâtiment et travaux publics (bâtiments performants), de production et de gestion des énergies renouvelables.

Afin d'accompagner la transition énergétique, les besoins en main d'œuvre qualifiée des entreprises du territoire sont accrus. De nombreuses entreprises sont en difficultés pour recruter des candidats par manque d'attractivité des métiers ou de personnes compétentes dans le secteur d'activité.

En parallèle, les offres de formation en lien avec les métiers de la transition énergétique ont des difficultés à se développer par manque de candidats et ce, malgré les besoins en compétences qui ne vont que s'accroître pour transformer notre territoire vers une neutralité carbone d'ici 2050.

Le partenariat signé entre Dijon Métropole et le CMQ Green city s'inscrit dans cette volonté commune d'accompagner l'évolution des compétences et développer à la fois l'attractivité des métiers de la transition énergétique et la compétitivité des entreprises du territoire.

Un autre exemple porte sur la création récente d'une Ecole de Production sur Dijon dans le secteur de la métallurgie, où le nombre de salariés en Côte d'Or est de 12 000 dont 7 500 sur le bassin dijonnais.

Les principaux secteurs d'activité sur le bassin dijonnais sont : - Fabrication machine et équipements : 1 351 salariés - Fabrication Équipements électriques : 1 056 salariés - Sidérurgie : 745 salariés sur le bassin de Montbard. Les perspectives d'embauche sont de 1 400 salariés dont 1 000 sur le bassin dijonnais (données 2020) soit 71 % des embauches sur Dijon et ses alentours.

D'après une étude réalisée par Harris Interactive en février 2019, auprès de 1075 jeunes de 18 à 34 ans, l'industrie arrive en fin de classement des secteurs les plus attractifs derrière l'artisanat, les professions médicales ou encore le numérique (66% d'opinions favorables). Pour autant des forts besoins en recrutement ont été identifiés sans trouver des profils disponibles.

Pour répondre à ces difficultés de recrutement, la branche professionnelle de la Métallurgie met en place des actions à destination des demandeurs d'emploi, des salariés en reconversion et des jeunes, sur des métiers à forte tension pour valoriser l'image de l'industrie : Parcours de découverte des métiers, POEC, GEIQ Industrie 21... Actuellement, différents accompagnements réalisés par les services publics de l'emploi auprès des jeunes et notamment des profils en décrochage scolaire existent localement (MILO, EDC, Dispositif Promo 16-18 ans...) mais restent généralistes.

Fort de ces constats, l'IUMM accompagné de Dijon Métropole a entamé les démarches pour ouvrir une Ecole de Production Industrie sur Dijon. L'ouverture d'une Ecole de Production sur le bassin dijonnais doit répondre ainsi à plusieurs objectifs :

- Enrichir l'offre de formation industrielle sur le bassin d'emploi sur le métier de l'usinage ;
- Répondre aux attentes des entreprises en termes de recherche de compétences en formant des jeunes sur ces métiers ;
- Développer les relations avec les partenaires insertion et leur apporter une réponse d'orientation et de placement pour le jeune public désireux d'intégrer une formation diplômante dans l'industrie en dehors de l'offre de formation initiale ;
- Pouvoir proposer une offre répondant à la fois aux besoins des entreprises, à la promotion des métiers et au déploiement des formations sur ce territoire. La création de cette école sur le bassin dijonnais est également issue de la réflexion de différents partenaires publics et privés qui se sont entendus collectivement pour mener ce projet à son terme.

L'analyse des besoins des entreprises et la définition de nouvelles offres de formation sera également un des axes de travail de l'agence d'attractivité métropolitaine Dijon Bourgogne Invest.

## **Conclusions**

En conclusion, la dynamique du développement économique sur Dijon métropole se poursuit par de nouveaux partenariats, dans le cadre d'une gouvernance économique renouvelée avec une nouvelle agence d'attractivité métropolitaine Dijon Bourgogne Invest, la mise en place d'un Comité de la gouvernance économique territoriale associant les chambres consulaires, les syndicats patronaux, le pôle de compétitivité Vitagora, l'Université de Bourgogne, mais aussi avec l'installation prochaine d'un Conseil de Développement pour ouvrir les concertations aux territoires et aux usagers, en écho à la dynamique de coopérations de la Métropole avec la Région Bourgogne Franche-Comté et l'Etat.